



## PROCES VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 6 MARS 2026

L'an deux mil vingt-six et le 6 MARS à 18 h 00, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur DUBARRY Éric, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 15

Présents : 14

Sont présents : M. DUBARRY Éric, M. GUGLIELMETTI Michel, M. BAYNAT Régis, M. DAVID Éric, Mme DELSAHUT Marie-France, Mme PRIEUR Sylvie, Mme WOLFF Nathalie, M. BRUNET Nicolas, M. DESPEYROUX Rémi, Mme SIBOUT Émily, Mme CROS Corinne, Mme FLORET Virginie, M. DELPON Cyril, Mme SOUILLÉ Sylvie.

Absents excusés : PRADAYROL Patrick.

Date de la convocation : le 02/03/2026

Secrétaire de séance : Marie-France DELSAHUT

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le procès-verbal de la réunion précédente et nomme Mme DELSAHUT Marie-France, secrétaire de séance.

### Vote du Compte Financier Unique - Commune

Monsieur le Maire rappelle que le CFU est un document commun à l'ordonnateur et au comptable public qui se substitue au compte administratif et au compte de gestion. A lui seul, il remplit les mêmes fonctions de « rendus de compte »

Le vote du CFU constitue l'arrêté des comptes au sens de l'article L.1612-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Monsieur le Maire rappelle que le vote du CFU doit se faire hors de sa présence une fois le CFU présenté et propose de désigner M. Michel GUGLIELMETTI en sa qualité de premier adjoint comme président de séance.

Monsieur Michel GUGLIELMETTI soumet au Conseil Municipal le CFU 2025 du budget communal qui fait ressortir les résultats suivants :

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	DEPENSES	RECETTES / EXCEDENT	DEPENSES /DEFICIT	RECETTES
Reports 2024		122 938.00 €	51 576.63 €	
Résultats de l'exercice	274 167.96 €	398 897.19 €	138 622.46 €	189 040.09 €
Total	274 167.96 €	521 835.19 €	190 199.09 €	189 040.09 €
Résultats de clôture		247 667.23 €	1 159.00 €	

Restes à réaliser / dépenses	146 240.98 €
Restes à réaliser /recettes	3 000.00 €
Solde des restes à réaliser	- 143 240.98 €
Besoin de financement	140 240.98 € + 1 159.00 €
	144 399.98 €

Après s'être fait présenter le budget et les décisions modificatives de l'exercice considéré, Monsieur le Maire ayant quitté la salle au moment du vote, le Conseil Municipal délibère sur le CFU de l'exercice 2025 du budget communal et à l'unanimité :

- Donne acte de la présentation faite du CFU lequel peut se résumer comme indiqué ci-dessus.
- Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

- Arrête et approuve les résultats définitifs du CFU 2025 du budget communal, tels que résumés ci-dessus.

Votants : 13 - Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 0

### Affectation du résultat de l'exercice 2025 – Budget communal

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	DEPENSES	RECETTES / EXCEDENT	DEPENSES / DEFICIT	RECETTES
Reports 2024		122 938.00 €	51 576.63 €	
Résultats de l'exercice	274 167.96 €	398 897.19 €	138 622.46 €	189 040.09 €
Total	274 167.96 €	521 835.19 €	190 199.09 €	189 040.09 €
Résultats de clôture		247 667.23 €	1 159.00 €	

Restes à réaliser / dépenses	146 240.98 €
Restes à réaliser /recettes	3 000.00 €
Solde des restes à réaliser	- 143 240.98 €
Besoin de financement	143 240.98 € + 1 159.00 €
	144 399.98 €

AFFECTATION DE RESULTAT	
<b>INVESTISSEMENT (1068)</b>	
Couverture du déficit d'investissement	144 399.98 €
<b>FONCTIONNEMENT (002) 247 667.23 € - 144 399.98 €</b>	
Report en fonctionnement	103 267.25 €

Considérant le résultat excédentaire de la section de fonctionnement, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés décide :

1° - D'AFFECTER la somme de 144 399.98 € au compte 1068 (investissement) : excédent de fonctionnement capitalisé.

2° - D'AFFECTER la somme de 103 267.25€ au compte 002 (fonctionnement) : excédent de fonctionnement reporté.

Votants : 14 - Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

### Vote des subventions 2026

Monsieur le Maire propose de voter le montant des subventions allouées aux associations.

*Ne participent pas au vote les conseillers membres d'une association mentionnée.*

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'allouer les subventions suivantes :

- Issendolus Animation	450.00 €
- Patrimoine matériel et immatériel d'Issendolus	550.00 €
- Club du Temps Libre	150.00 €
- Club Saint-Hubert	150.00 €
- Société de chasse APNCI	75.00 €
- Élan Marivalois	230.00 €
- AMA Rocamadour	70.00 €
- AMA Boissor	70.00 €
- Bleuets de France	40.00 €
- Les restos du cœur	250.00 €
- AFM Téléthon	150.00 €
- Recycl'éco	150.00 €
- Association Entraide Issendolus	100.00 €

Votants : 14 - Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

### Vote des taux de fiscalité directe locale pour 2026

Monsieur le Maire rappelle que par délibération du 11 avril 2025, le conseil municipal avait fixé les taux d'imposition à :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFB) : 38.41 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFNB) : 156.29 %
- Taxe d'habitation sur les résidences secondaires (THRS) : 11.49 %

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide, à l'unanimité :

- De maintenir les taux d'imposition en 2026 par rapport à ceux de 2025 et de les voter comme suit :
  - Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFB) : 38.41 %
  - Taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFNB) : 156.29 %
  - Taxe d'habitation sur les résidences secondaires (THRS) : 11.49 %

Monsieur le Maire est autorisé à signer tous les documents nécessaires à cet effet.

Votants : 14 - Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

### Vote du budget communal 2026

Monsieur le Maire soumet aux membres du Conseil Municipal le projet de budget 2026 équilibré comme suit :

Section de fonctionnement : Dépenses et recettes : **478 859.63 €**  
Section d'investissement : Dépenses et recettes : **318 964.63 €**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, vote le Budget Primitif de la Commune 2026 tel que présenté.

Votants : 14 - Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

### Vote du Compte Financier Unique - Photovoltaïque

Monsieur le Maire rappelle que le CFU est un document commun à l'ordonnateur et au comptable public qui se substitue au compte administratif et au compte de gestion. A lui seul, il remplit les mêmes fonctions de « rendus de compte »

Le vote du CFU constitue l'arrêté des comptes au sens de l'article L.1612-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Monsieur le Maire rappelle que le vote du CFU doit se faire hors de sa présence une fois le CFU présenté et propose de désigner M. Michel GUGLIELMETTI en sa qualité de premier adjoint comme président de séance.

Monsieur Michel GUGLIELMETTI soumet au Conseil Municipal le CFU 2025 du budget photovoltaïque qui fait ressortir les résultats suivants :

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	DEPENSES	RECETTES / EXCEDENT	DEPENSES /DEFICIT	RECETTES
Reports 2024		5 924.79 €	1 392.70 €	
Résultats de l'exercice	1 622.60 €	2 564.38 €	2 718.52 €	2 674.39 €
Total	1 622.60 €	8 489.17 €	4 111.22 €	2 674.39 €
Résultats de clôture		6 866.57 €	1 436.83 €	

Besoin de financement	1 436.83 €
Restes à réaliser 2024	0,00 €
Besoin total de financement	1 436.83 €

Après s'être fait présenter le budget et les décisions modificatives de l'exercice considéré, Monsieur le Maire ayant quitté la salle au moment du vote, le Conseil Municipal délibère sur le CFU de l'exercice 2025 du budget photovoltaïque et à l'unanimité :

- Donne acte de la présentation faite du CFU lequel peut se résumer comme indiqué ci-dessus.
- Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.
- Arrête et approuve les résultats définitifs du CFU 2025 du budget communal, tels que résumés ci-dessus.

Votants : 13 - Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 0

### Affectation du résultat de l'exercice 2025 – Budget Photovoltaïque

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	DEPENSES	RECETTES / EXCEDENT	DEPENSES /DEFICIT	RECETTES
Reports 2024		5 924.79 €	1 392.70 €	
Résultats de l'exercice	1 622.60 €	2 564.38 €	2 718.52 €	2 674.39 €
<b>Total</b>	1 622.60 €	8 489.17 €	4 111.22 €	2 674.39 €
<b>Résultats de clôture</b>		<b>6 866.57 €</b>	<b>1 436.83 €</b>	

Besoin de financement	1 436.83 €
Restes à réaliser 2025	0,00 €
<b>Besoin total de financement</b>	<b>1 436.83 €</b>

AFFECTATION DE RÉSULTAT	
INVESTISSEMENT (1068)	1 436.83 €
FONCTIONNEMENT (002) 6 866.57 € - 1 436.83 €	5 429.74 €

Considérant le résultat excédentaire de la section de fonctionnement, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés décide :

1° - D'AFFECTER la somme de **1436.83 €** au compte 1068 (investissement) : excédent de fonctionnement capitalisé.

2° - D'AFFECTER la somme de **5 429.74 €** au compte 002 (fonctionnement) : excédent de fonctionnement reporté.

Votants : 14 - Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

### Vote du budget photovoltaïque 2026

Monsieur le Maire soumet aux membres du Conseil Municipal le projet de budget 2026 équilibré comme suit :

Section de fonctionnement : Dépenses et recettes : **8 029.74 €**

Section d'investissement : Dépenses et recettes : **5 178.52 €**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents, de voter le Budget Primitif Photovoltaïque 2026 tel que présenté.

Votants : 14 - Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

### Modification de l'attribution de compensation prévisionnelle 2026 – Grand Figeac

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal qu'en 2025 les communes du secteur nord du Grand Figeac ont travaillé sur l'actualisation de nouveaux linéaires de voirie et qu'un travail a également été mené pour réévaluer le fonctionnement financier de la compétence « éclairage public », en prenant en considération les travaux relatifs à la mise aux normes et au passage en led, déjà effectués et restant à mettre en application et les coûts de fonctionnement, en lien avec les nouveaux usages (extinction nocturne) et de nouveaux équipements moins énergivores. Ces réévaluations impactent l'allocation compensatrice de la commune.

Par délibération en date du 17 février 2026, le conseil communautaire du Grand Figeac a adopté les ajustements des allocations compensatrices des communes concernées pour une application à compter de 2026.

L'attribution de la commune est ainsi impactée et il est nécessaire que le conseil municipal approuve le montant de l'attribution de compensation prévisionnelle 2026.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve le montant de l'attribution de compensation prévisionnelle 2026 qui s'élève à 52 048.00 €.

*Votants : 14 - Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0*

L'ordre du jour étant épuisé. La séance est levée à 19 h 30.

Le Maire

Éric DUBARRY



Le secrétaire de séance

Marie-France DELSAHUT

A blue ink signature, which appears to be "Marie-France Delсахут", written in a cursive style.